

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

STADE D'HONNEUR.
Construction d'une
piscine couverte 25x15m

Avenants à marchés
Sté S.O.P.C.Z.L.

DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975
DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de présents	16
Nombre de votants	18

Pool Dactylo

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le dix ~~neuf~~ ~~avril~~ huit avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÊTARD, STIPAL, BUCHET,
Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, M. TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. TÊTARD
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET,
BARRIERE, Mme FAVIERE, DELAIR,

M. on sieur TÊTARD a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'état d'avancement des travaux de construction de la piscine
couverte dans le cadre du Stade d'Honneur est satisfaisant.

Toutefois, afin de ne pas retarder la mise à disposition de la
Ville des installations en cours d'achèvement, il importe de
procéder à la passation d'avenants à trois (3) marchés, conclus avec :

- La Société ROYAN-CARRELAGES, titulaire du lot N° 5
(revêtements de sols, murs, camelage bassin).

- La S.O.P.C.Z.L. titulaire du lot N° 7 (Plomberie-Sanitaire)

- La Société CLEMANÇON, titulaire du lot N° 9 (Electricité,
courants faibles, téléphone),

Il s'est avéré nécessaire de prendre les dispositions suivantes
au cours du chantier :

LOT N° 5. ROYAN-CARRELAGES

La fourniture des revêtements scellés des plages du bassin et
de la partie bar dans les annexes doit être assurée par la collec-
tivité, la pose restant à exécuter par l'Entreprise Royan-Carrelages
conformément aux dispositions du marché initial. Le montant de ce
marché est en conséquence ramené de 180.644,71 F. à 156.157,86 F.
toutes taxes comprises.

LOT N° 7 - S.O.P.C.Z.L.

Un équipement complémentaire doit être mise en place afin d'éviter tout accident par ébouillantage en n'utilisant que de l'eau mitigée ou de l'eau froide, d'une part, et de réaliser de sérieuses économies d'eau à l'exploitation en posant des robinets poussoirs à débit limité.

Le montant du marché initial est en conséquence porté de 66.126F.28 toutes taxes comprises à 74.387,68 F. toutes taxes comprises.

LOT N° 9 - CLEMANÇON

L'éclairage du bassin initialement prévu à 200 Lux doit être porté à 300 Lux pour satisfaire aux récentes prescriptions du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, afférentes au bassin de compétition homologué.

Le montant du marché initial est en conséquence porté de 112.450 F. toutes taxes comprises à 150.227,94 F. toutes taxes comprises.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur les dispositions précitées du maître d'oeuvre dûment motivées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les projets d'avenants tels que présentés par le Maître d'oeuvre,

Vu le Code des Marchés Publics

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération dans le délai conforme au planning d'exécution, dûment accepté par l'ensemble des entrepreneurs concernés,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure des avenants avec les entreprises ci-après :

LOT N° 5

LOT N° 7 - S.O.P.C.Z.L. dont le siège social est à Limoges, 12 Rue Armand Barbès, le montant du marché étant porté de SOIXANTE SIX MILLE CENT VINGT SIX FRANCS QUARANTE HUIT CENTIMES (66.126,48 F) toutes taxes comprises, à SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS SOIXANTE HUIT CENTIMES (74.387,68 F) toutes taxes comprises.

LOT N° 9

- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre du plan de financement dressé précédemment.

APPROUVÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

ROCHEFORT-S/MER, le 27 JUIL. 1975
Le Sous-Préfet.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Adjoint Délégué,



[Signature]

J. CLUCHARD



[Signature]